



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 117354

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les propositions exprimées dans le rapport d'information consacré au droit de la nationalité en France. Soulignant la nécessité de valoriser le service civique, le rapporteur propose d'étendre les débouchés offerts aux jeunes ayant accompli le service civique, notamment dans les armées. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La valorisation du service civique étant un élément essentiel de la réussite de ce dispositif, le Gouvernement a décidé que ce service serait pris en compte dans les cursus de l'enseignement supérieur. Un décret du 24 août 2011 fixe ainsi les modalités de valorisation du service civique dans les formations post-baccalauréat. Le Gouvernement favorise par ailleurs la reconnaissance du service civique par les employeurs dans le cadre du processus de recrutement. Ce travail de sensibilisation est mené avec l'Agence du service civique auprès des directions des ressources humaines et des entreprises pour créer de véritables partenariats. Dans ce cadre, la secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de la vie associative a signé une charte de valorisation du service civique avec deux grandes entreprises françaises qui s'engagent à valoriser les compétences acquises pendant les missions de service civique effectuées par les jeunes dans leur procédure de recrutement. Elle a également signé avec l'Agence de service civique et six entreprises des conventions visant à valoriser ce service pendant les procédures de recrutement et à reconnaître que les compétences acquises pendant la mission peuvent répondre aux attentes des entreprises. La proposition relative aux métiers de défense mentionnée dans le rapport d'information consacré au droit de la nationalité en France va dans le même sens. Les perspectives ouvertes doivent être analysées pour que des débouchés concrets puissent être proposés aux jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117354

Rubrique : Nationalité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9519

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1607